

## « QAG - Jean-Marie Vanlerenberghe sur le démantèlement de la jungle de Calais : « Sommes-nous prêts pour éviter la reconstitution d'une nouvelle jungle ? » »

10/02/2017

Le 2 novembre 2016, le sénateur s'était réjoui de ce démantèlement et avait félicité la Préfète du Pas-de-Calais ainsi que les services de police et de sécurité pour la qualité de leur intervention.

« L'évacuation des réfugiés et migrants vers les centres d'accueil s'est déroulée avec dignité et humanité » a souligné le sénateur.

Pour Jean-Marie Vanlerenberghe, la situation à Calais s'est améliorée : « aujourd'hui la confiance revient à Calais. Eurotunnel bat des records de traversées pour les camions. Les Britanniques fréquentent à nouveau les commerces ».

Mais un problème se pose à nouveau, les migrants étant de retour, surtout les mineurs attirés par la Grande-Bretagne « qui plus est à quelques kilomètres de Calais à Grande-Synthe, 1500 migrants vivent dans un camp où les passeurs font la loi, nous dit-on. La violence s'y installe ».

Avec le printemps on peut craindre que les flux migratoires s'accroissent. Jean-Marie Vanlerenberghe a donc demandé au ministre si « les effectifs de police sur la côte étaient suffisants pour enrayer toute reconstitution de squats ou d'une nouvelle jungle ».

Il l'a également interrogé sur la capacité des centres d'accueil CAO (centre d'accueil d'orientation) et CADA (centre d'accueil de demandeurs d'asile) : « est-elle suffisante pour accueillir ces nouveaux arrivants ? Pensez-vous en ouvrir d'autres en France ? »

Il a enfin soulevé la question de la renégociation des accords du Touquet car « avec le Brexit, la frontière de la Grande-Bretagne est plus que jamais à Douvres et pas à Calais ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)